

PLU : le maire dit non à vos demandes

Les demandes des 550 Saint-Jeannois qui ont répondu à l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme n'ont pas été prises en compte. Au contraire le projet définitif accentue encore l'urbanisation et la densification de l'habitat de la commune.

Comme lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), aucune concertation n'a eu lieu avec les habitants. Les modifications ont été décidées en petit comité dans la plus totale opacité. Aucune réunion publique n'a été organisée pour expliquer aux Saint-Jeannois ce qui régira leur cadre de vie pour les prochaines années. Et surtout les demandes des Saint Jeannois lors de l'enquête publique ont reçu, de la part du maire, une fin de non-recevoir.

Des modifications qui durcissent le projet initial du PLU

Voici les six modifications apportées au projet de PLU après l'enquête publique :

- **Sur les neuf routes qui devaient être créées, sept sont intégralement maintenues.** Deux seuls changements mineurs : la jonction chemin des Collets - ancienne route de Vence est supprimée ; le doublement du chemin de Beaume Gairard est supprimé mais le débouché du chemin sur la départementale 2209 conduisant à Gattières est maintenu.
- **Les zones de mixité sociale (construction de logements sociaux) sont élargies.** Celle située au dessus du collège s'étend sur des terrains agricoles et comptera 50 logements au lieu de 40.
- **Plusieurs zones agricoles sont réduites ou supprimées au profit de zones constructibles.**
- **La hauteur de bâtiments dans le secteur de zones à mixité sociale des Billoires et du Peyron est portée à 15 mètres au lieu de douze (soit 5 niveaux).**
- **L'emplacement réservé pour une école est supprimé sans être remplacé.**
- **Et une mesure qui ne figure pas dans le règlement du PLU mais qui fait l'objet d'une délibération jointe du conseil municipal "le droit de préemption urbain" est étendu à une partie des quartiers des Billoires, du Peyron, du collège portant une atteinte grave au droit de propriété.**

L'ensemble de ces modifications ne font qu'accentuer l'objectif de ce PLU, qui est de transformer le village de Saint-Jeannet en une ville de banlieue de 7500 à 8500 habitants dans les dix ans à venir.

Avec
"Saint-Jeannet
Demain"
Venez tous
manifester
votre opposition
lors du Conseil
municipal qui
doit entériner
le PLU
Mercredi 14
décembre 2011
à 19 heures
Salle du Four
à Pain

Tous les grands axes inscrits dans le projet initial du PLU et qu'une grande majorité de Saint-Jeannois ont dénoncés lors de l'enquête publique **sont intégralement maintenus** menaçant gravement le cadre de vie et l'environnement des habitants.

Rappelons les grandes lignes de ce PLU

1- Une très forte densification des quartiers des Billoires, du Peyron, du collège, du Chemin de Provence

■ Pour les Billoires l'unité foncière passe de 1500m² à 800m² avec un quasi doublement du COS (Coefficient d'Occupation du Sol) qui passe de 8 à 15%. C'est à dire que là où l'on pouvait faire une construction on pourra en bâtir deux.

■ Dans un grand triangle Peyron, chemin du Clos et chemin du Parriaou plusieurs grands terrains dit "réservés" voient quadrupler leur COS qui passe de 8 à 30% avec obligation d'y construire 30% de logements sociaux et des hauteurs qui permettront des bâtiments à quatre ou cinq étages.

■ Dans les quatre zones réservées à la "mixité sociale" (Village, Peyron, collège, chemin de Provence) l'objectif annoncé dans le PLU est de réaliser plus de 400 nouveaux logements dont 165 en locatif social, soit 1300 à 1500 habitants supplémentaires rien que dans ces quatre secteurs.

2- La création de sept nouvelles routes qui va engendrer un flux de circulation supplémentaire considérable :

A l'Ouest du village deux nouveaux axes : **le prolongement du chemin de La Tourraque et la liaison Font Neuve - chemin du Moulin** ; Au Peyron une **route entre le chemin de la Billoire et le chemin du Clos** ; A la Fontonne **une route entre le CD18 et le CAT sur la route départementale 2210** qui mène à Gattières ; Au Touroun la **jonction du chemin du Touroun au chemin de l'Houmé** ; **Aux tennis la création d'une voie qui rejoindra la route de Gattières** ; Chemin de Provence, **une voie nouvelle à hauteur du carrefour avec la route de la Baronne.**

3- Au village, la construction d'immeubles (R+2 et R+3) aux deux entrées Ouest et Est aura pour effet de dénaturer la beauté et l'originalité du site et d'accroître les problèmes de stationnement et de circulation.

4- L'ouverture à une urbanisation accélérée de Château Bresson et des Coteaux puisque l'unité foncière y passe de 2500m² à 1500m² avec dans plusieurs zones un triplement du COS.

5- La construction d'une gare multi modale au Peyron, sur le socle du village de plus de cent places de parking entraînant la destruction du bâtiment du laboratoire et du cabinet médical.

Les nouvelles de Saint-Jeannet sont publiées par l'association "Saint-Jeannet Demain".

Responsable de publication F. Dey.
Dépôt légal de parution 2103-2971.
Imprimerie Photoffset.

Pour vous informer ou nous contacter vous pouvez consulter notre site :

<http://www.saintjeannetdemain.fr>

Ou nous téléphoner au :
04 93 24 77 82